



PHI131 – Argumentation écrite et méthodologie (3 cr.)

Plan de cours – Automne 2016

Mardi de 8 h 50 à 11 h 40, local A4 - 377

Professeur : **Benoît Castelnérac**
Bureau : **A5-207**
Téléphone : **819 821-8000, poste 61380**
Courriel : **benoit.castelnerac@usherbrooke.ca**
Visite sans rendez-vous : **mercredi après-midi**

CIBLE(S) DE FORMATION

S'initier à la méthode de travail en général et, plus particulièrement, à celle qui s'applique au travail scientifique en philosophie.

CONTENU

Choix d'un sujet. Recherche en bibliothèque. Présentation du *Guide technique de rédaction* et du *Cahier de méthodologie*.

ÉVALUATION

L'évaluation se fera selon les critères suivants : clarté et correction dans la langue écrite et parlée; respect des consignes pour chacun des travaux; qualité de l'argumentation dans les travaux longs; utilisation adéquate des textes d'auteur.

PONDÉRATION DE L'ÉVALUATION

Travaux

- 1) 4 travaux courts (300 mots maximum) — 40%
- 2) Travail final (1500 mots maximum) — 50% (à remettre au dernier cours)
- 3) Participation, mise en commun des acquis — 10%

La note de lecture ainsi que le travail long suivent une méthodologie qui sera expliquée en classe et qui sera prise en compte dans l'évaluation. Il est impératif de ne pas manquer ces explications qui seront données en temps voulu (voir la planification des séances ci-dessous).

LIVRES OBLIGATOIRES

René Descartes, *Discours de la méthode*, Paris, Vrin.

Denis Diderot, *Lettre sur les aveugles à l'usage de ceux qui voient*, Paris, Gallimard.

Claire Crignon, *Le mal*, Paris, GF.

Se procurer aussi au moins un de ces titres

Aristote, *Éthique à Nicomaque*, Paris, Vrin.

Benedict (Baruch) Spinoza, *L'éthique*, Paris, Gallimard.

Arthur Schopenhauer, *Le monde comme volonté et comme représentation*, Paris, Presses universitaires de France.

Vous pouvez vous procurer les exemplaires de ces livres à la Coop de l'Université.

PLANIFICATION DU COURS

Introduction (30 août)

Présentation du plan de cours.

Méthodologie : le résumé de lecture en philosophie.

Cours 1 (6 septembre)

Méthodologie 1 : le résumé.

Présentation matérielle des travaux. Utilisation des logiciels de traitement de texte. Conseils pour l'écriture et utilisation des ressources linguistiques.

Date limite des abandons non facturés : 15 septembre.

Cours 2 (13 septembre)

Méthodologie 2 : la problématisation.

Cours 3 (20 septembre)

Remise du premier travail.

Cours 4 (27 septembre)

Histoire et vérité en philosophie. Pourquoi et comment connaître l'histoire de la pensée?

Cours 5 (4 octobre)

Remise du second travail.

Le texte d'argumentation en philosophie : méthode de préparation et rédaction (formulation d'une problématique et organisation de la structure du texte).

Cours 6 (11 octobre)

Remise du 3^e travail.

Méthodologie 3 : écrire une dissertation.

18 octobre — Semaine de lecture

Cours 7 (25 octobre)

Suite des explications sur la composition d'une dissertation.

Cours 8 (1^{er} novembre)

Remise du 4^e travail.

La recherche en philosophie : les outils matériels et informatiques.

Cours 9 (8 novembre)

Atelier de rédaction, rencontres individuelles.

Cours 10 (15 novembre)

La recherche en philosophie (suite et fin) : la discussion et avancement des recherches.

Cours 11 (22 novembre)

Préparation en vue de la rédaction du travail final.

Cours 12 (29 novembre)

atelier de rédaction, rencontres individuelles.

Cours 13 (6 décembre)

Résumé du parcours en Argumentation et méthodologie.

Remise des travaux de fin de session.

BIBLIOGRAPHIE

ALQUIÉ, Ferdinand. *Qu'est-ce que comprendre un philosophe*, Paris, La Table Ronde, 94 p.

ARISTOTE. *Éthique à Nicomaque*, Paris, Vrin, 578 p.

CASTELNÉRAC, Benoît et Mathieu FORTIN. *En compagnie des Grecs. Une introduction à la philosophie*, Montréal, Fides, 2014, 276 p.

COLLINGWOOD, Robin George. *Une autobiographie*, Paris, Vrin, [à paraître].

DESCARTES. *Œuvres complètes*, Paris, Vrin, [13 volumes].

DIDEROT. *Œuvres*, Paris, Gallimard, 1951, 1474 p.

MONTAIGNE. *Essais*, Paris, Flammarion, [3 volumes].

PLOTIN. *Traité*s, Paris, Flammarion [9 volumes].

QUALITÉ DE LA LANGUE

Conformément à la politique départementale de la qualité de la langue qui s'inscrit dans le cadre de l'article 11 du *Règlement facultaire d'évaluation des apprentissages*, une valeur pouvant aller jusqu'à 10 % d'une note pour un travail peut être réservée à l'appréciation de la qualité de la langue.

Comme il s'agit d'un cours de méthodologie, le professeur se réserve le droit de refuser un travail si les fautes d'orthographe sont trop nombreuses. L'étudiant ou l'étudiante concernée pourra remettre son travail corrigé dans un délai d'une semaine.

PLAGIAT ET AUTRES DÉLITS

Vous trouverez ci-après un document informatif préparé par le groupe de travail antiplagiat de l'Université de Sherbrooke à l'attention des étudiantes et des étudiants. Nous vous invitons à le lire et à prendre connaissance du *Règlement des études*, plus particulièrement la section 8 portant sur les règles relatives à la discipline que vous trouverez sur le site Internet du bureau du registraire : <http://www.usherbrooke.ca/programmes/references/reglement/discipline/> .

Vous êtes également invités à visiter la page Internet Antiplagiat : <http://www.usherbrooke.ca/ssf/services/antiplagiat/> et à participer au Quiz antiplagiat : <http://www.usherbrooke.ca/ssf/services/antiplagiat/jetudie/quiz/> .

Dans tous les cas de plagiat ou de toute autre manœuvre visant à tromper, une plainte sera déposée auprès de la personne responsable des dossiers disciplinaires de la Faculté et traitée selon la procédure prévue au *Règlement des études*. Toute personne reconnue avoir commis un délit se verra imposer une sanction disciplinaire.

L'intégrité intellectuelle passe, notamment, par la reconnaissance des sources utilisées. À l'Université de Sherbrooke, on y veille!

Extrait du Règlement des études

8.1.2 Relativement aux activités pédagogiques

L'expression délit désigne d'abord tout acte ou toute manœuvre visant à tromper quant au rendement scolaire ou quant à la réussite d'une exigence relative à une activité pédagogique.

Sans restreindre la portée générale de ce qui précède, est considéré comme un délit :

- a) la substitution de personnes ou l'usurpation d'identité lors d'une activité évaluée ou obligatoire;
- b) le plagiat, soit le fait, dans une activité évaluée, de faire passer indûment pour siens des passages ou des idées tirés de l'œuvre d'autrui;
- c) l'obtention par vol ou par toute autre manœuvre frauduleuse de document ou de matériel, la possession ou l'utilisation de tout matériel non autorisé avant ou pendant un examen ou un travail faisant l'objet d'une évaluation;
- d) le fait de fournir ou d'obtenir toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle, pour un examen ou un travail faisant l'objet d'une évaluation;
- e) le fait de soumettre, sans autorisation préalable, une même production comme travail à une deuxième activité pédagogique;
- f) la falsification d'un document aux fins d'obtenir une évaluation supérieure dans une activité ou pour l'admission à un programme.

Par plagiat, on entend notamment :

- Copier intégralement une phrase ou un passage d'un livre, d'un article de journal ou de revue, d'une page Web ou de tout autre document en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets
- Reproduire des présentations, des dessins, des photographies, des graphiques, des données... sans en préciser la provenance et, dans certains cas, sans en avoir obtenu la permission de reproduire
- Utiliser, en tout ou en partie, du matériel sonore, graphique ou visuel, des pages Internet, du code de programme informatique ou des éléments de logiciel, des données ou résultats d'expérimentation ou toute autre information en provenance d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans en citer les sources
- Résumer ou paraphraser l'idée d'un auteur sans en indiquer la source
- Traduire en partie ou en totalité un texte en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets
- Utiliser le travail d'un autre et le présenter comme sien (et ce, même si cette personne a donné son accord)
- Acheter un travail sur le Web ou ailleurs et le faire passer pour sien
- Utiliser sans autorisation le même travail pour deux activités différentes (autoplégat)

Autrement dit : mentionnez vos sources.

SYSTÈME DE NOTATION

<i>Lettre</i>	<i>Note chiffrée</i>	<i>Pointage</i>	<i>Niveau</i>
A+	92 %	4,3	Excellent
A	87 %	4,0	Excellent
A-	84 %	3,7	Excellent
B+	81 %	3,3	Très bien
B	78 %	3,0	Très bien
B-	75 %	2,7	Très bien
C+	72 %	2,3	Bien
C	69 %	2,0	Bien
C-	66 %	1,7	Bien
D+	63 %	1,3	Passable
D	60 %	1,0	Passable
E	59 % et -	0,0	Échec

Cette échelle de notation peut varier en fonction de divers facteurs : type d'activité, taille du groupe, niveau du cours, atteinte des objectifs, résultats obtenus, etc.